

VALLEE DE SEINE

## Protocole financier : un recours gracieux déposé par les communes contestataires

Le 12 juillet dernier, un protocole dit de révision libre avait été adopté. Les sept communes contestataires demandent à ce qu'un nouveau protocole soit rédigé.

■ LUCILE GIROUSSENS



« C'est la preuve que systématiquement, ils attaquent ce qui est fait par la communauté urbaine », indique, irrité, Philippe Tautou.

La nouvelle n'a pas réjoui le président de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise Philippe Tautou (LR). Alors que le 12 juillet dernier, les principes d'un nouveau protocole financier étaient votés non sans mal, après l'annulation de celui de 2016 par le tribunal administratif, un recours gracieux a été déposé ce lundi 9 septembre par

les sept communes contestataires (Andrésy, Chapet, Médan, Orgeval, Triel-sur-Seine, Vernouillet et Villemeux-sur-Seine, Ndlr).

Elles demandent à en revoir une nouvelle fois les principes et rejettent le pacte lors de leurs conseils municipaux respectifs. Si ce recours gracieux ne préfigure en rien d'une future action en justice

des sept communes, et d'une situation semblable à celle connue aux mois de juin et juillet, ce recours vient fragiliser une nouvelle fois les bases mêmes de GPSEO, montrant la complexité d'établir un intérêt communautaire général.

« C'est la preuve que systématiquement, ils attaquent ce qui est fait par la communauté urbaine, indique, irrité, Philippe Tautou. [...] Ils ne sont pas dans la recherche d'une solution partagée par tous alors qu'ils le claquent à qui veut bien l'entendre. » Au terme de débats intenses, le nouveau protocole financier fonctionnant sur le principe de la révision libre des attributions de compétence à plus ou moins 15 %, avait finalement été adopté.

### Pas d'action en justice

« En voyant ça, ils se sont dits « oui mais ça veut dire que le président a en tête peut-être d'aller au-delà en ce qui concerne les communes à moins de 15 % », analyse-t-il du dépôt de ce recours. Pour sa part, Denis Faist (SE), président du groupe Indépendants Seine et Oise (Iso) et premier adjoint andrésien reste lui sur la position qu'il avait exprimée lors du 12 juillet dernier.

« Il y a deux principes qui font griefs, précise-t-il. Le protocole financier

ne doit pas fixer un montant fixe et pérenne, ce que fait l'exécutive en maintenant la neutralité fiscale (fixant ainsi une harmonisation des taux d'impôts locaux, Ndlr). [...] Or, la loi ne prévoit pas des attributions de compensation de neutralité fiscale, elles doivent financer le solde des compétences transférées. » Le 11 septembre dernier, les conseils municipaux d'Andrésy et Vernouillet ont ainsi rejeté ce protocole financier.

Les sept communes demandent ainsi à la communauté urbaine « de rédiger un nouveau pacte financier [...]». Celui-ci est tout aussi illégal que le premier », poursuit le président d'Iso. Lorsqu'une action devant le tribunal administratif est évoquée, Denis Faist se montre clair : « Pour le moment, il n'y a pas d'autre recours envisagé. Le recours gracieux fixe un délai de deux mois au président de la communauté urbaine pour y répondre et il acte notre demande. »

Ce qui ne semble pas convaincre Philippe Tautou : « Ils continuent de déclarer la guerre à la communauté urbaine et donc je me défendrai. » À la fin du mois de juin, le président de GPSEO avait en effet annoncé sa volonté de faire appel du jugement du tribunal administratif. « Aucune des sept communes n'a été notifiée de cet appel », fait remarquer Denis Faist. De la situation, il commente : « L'exécutif veut décaler le problème au-delà des élections. » ■

ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES